

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VIEUX-PORT 27680
Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay**

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 7 - Présents : 6 - Votants : 7

Date de convocation : 21 Octobre 2020

Date d'affichage : 21 Octobre 2020

L'an deux mil vingt le 2 novembre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la mairie.

Présents : Frédéric CARDON, Christian FAYEL, Monique DELAGE, Valérie DUEZ Patrick DEBIEVRE, Christophe SZWED.

Absent excusé : Didier ROBERT (procuration à Monique DELAGE),

A été nommée secrétaire de séance : Valérie DUEZ

APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Août 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHATS D'ENERGIE ELECTRIQUE COORDONNE PAR LE SIEGE
--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.331-1 à L.331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Vieux Port d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique,

Considérant qu'eu égard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et d'autres acheteurs publics concernés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Article 1^{er} : Décide d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement, pour ce qui concerne :

- Les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 Kva ;
- Les contrats relatifs aux installations et sites ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;
- Les contrats relatifs aux installations d'éclairage public.

Article 2 : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe à la présente,

Article 3 : Autorise Le Maire, Frédéric CARDON à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET DU SUPPLEANT AU COMITE DE PILOTAGE
DU SITE NATURA 2000 « Marais Vernier – Risle Maritime »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au comité du site Natura 2000 " Marais Vernier - Risle Maritime".

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote, le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Monsieur Christian FAYEL
- Délégué suppléant : Monsieur Patrick DEBIEVRE

DISSOLUTION DU C.C.A.S.

Le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L,123-4 du code de l'action des familles, le centre communal d'action social (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de RSA et domiciliation.
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L,123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

- Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2020.

Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin au 31/12/2020 ; par ailleurs, il sera mis fin par arrêté municipal aux fonctions de membres extérieurs nommés par le Maire à cette même date du 31/12/2020.

Le conseil exercera directement cette compétence, sauf si celle-ci est transférée à la communauté de communes à laquelle la commune appartient.

NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE DE VIEUX PORT

Monsieur le Maire ainsi que les membres du conseil municipal, décident d'offrir à chaque enfant de la commune un cadeau d'une valeur de 25,00 € dans le cadre du Noël de Vieux Port.

Monsieur le Maire se basera sur l'annexe recensant les 17 enfants bénéficiaires.

QUESTIONS DIVERSES

PROJET D'AMELIORATION D'ACCES CALE

Les travaux concernant les berges sont terminés. La municipalité se penche désormais sur l'éclairage public au niveau du rond-point et au niveau de la cale. Un rendez-vous a eu lieu avec le SIEGE. Un projet est en cours. Une réunion de choix de projet est organisée par le SIEGE le 4 novembre 2020. Madame Monique DELAGE, déléguée titulaire au SIEGE, représentera la commune.

CLOCHER

L'appel aux dons a rencontré un joli succès. Le conseil municipal remercie les généreux donateurs. La collecte reste encore ouverte. Grâce à votre aide, le devis va être signé prochainement.

LA FIBRE

Le programme « Eure Numérique » continue de progresser. Le nouveau réseau de fibre arrivera à VIEUX PORT pour 2023. Les modalités d'accès vous seront alors communiquées.

PLAQUE CHEMIN DE L'ENFER DU ROY ET SIGNALISATION BOUCHES A INCENDIE

Le panneau du Chemin de l'Enfer du Roy a été volé. Monsieur Christian FAYEL a demandé un devis pour ce panneau et pour la pose de 3 panneaux de signalisation de bouches à incendie. La mise en place de ces panneaux devrait bientôt débiter.

COMMUNICATION

Madame Valérie DUEZ est en charge de la communication de la municipalité et de la commune. Un projet est en cours de préparation.

Séance levée à 18H50.